

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT R2023-769
RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bonaventure, à la séance ordinaire du 6 mars 2023, a procédé à l'adoption du règlement numéro R2023-769;

QUE ce règlement a pour objet et conséquence de régir l'utilisation de l'eau potable.

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Bonaventure,
Ce 13 avril 2023



Amélie Nadeau, Directrice adjointe et greffière